

SIOCA

**Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille
Aménagement**



Gestion Intégrée des Zones Côtières Ouest Cornouaille

En partenariat avec Nautisme en Finistère.



1. Le contexte.

Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) est l'opérateur de la démarche « Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) » sur les 39 communes de notre territoire.

Au sein de la commission GIZC « activités économiques », en tenant compte du temps imparti par cette démarche expérimentale (18 mois), nous avons souhaité aborder **l'accessibilité des cales pour les bateaux transportables**.

Pourquoi les bateaux transportables ?

La pression des bateaux transportables est de plus en plus importante, notamment sur le secteur sud de notre territoire.

Ils peuvent générer des conflits d'usages d'accès à la mer avec les locaux et les professionnels.

Ils demandent également, en termes d'aménagement, un espace important de manœuvre et de stationnement des véhicules ainsi que de leurs remorques.

Qu'appelons-nous bateaux transportables ?

Il s'agit de bateaux sur remorques, mis à l'eau puis remontés après chaque utilisation.

Ce sont des bateaux de moins de 1 000 kg et de moins de 8 mètres :

- canots pneumatiques avec moteurs hors-bord ;
- bateaux de pêche/promenade à moteur, ou moteur et voile ;
- canots rapides (runabout, dinghies, ...) ;
- voiliers légers, non ou peu lestés ;
- véhicules nautiques à moteurs (ex : jet ski).

Ce travail a été mené en **partenariat avec Nautisme en Finistère (NEF)**.

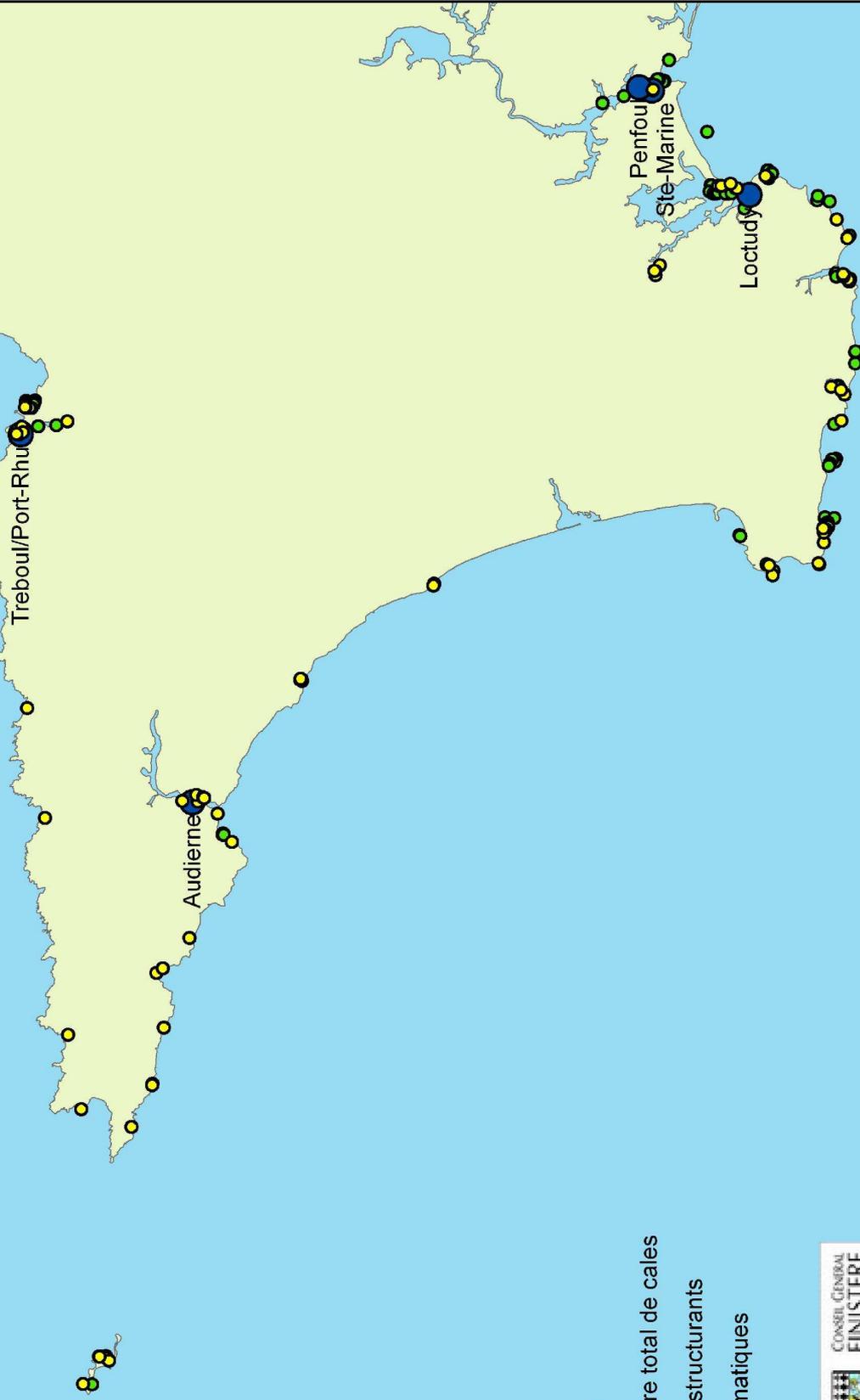
Il prend appui sur l'étude menée par NEF : état des lieux des zones de mouillages en Finistère réalisé en 2003, prolongé en 2004 et 2005 dans le cadre d'une collaboration avec l'Université de Bretagne Ouest (Laboratoire CNRS, Géomer) pour la transcription d'informations recueillies par photographies aériennes.

De nouvelles actions ont été menées en 2006 pour établir un rapport complet sur l'état de la plaisance sur le littoral du département du Finistère. Il s'agit de :

- 1- L'inventaire quantitatif et qualitatif, sur le terrain, des équipements (dont 465 cales) et des services sur les sites précédemment repérés et l'établissement d'un catalogue des plus intéressants d'entre eux pour une promotion prochaine du petit cabotage ;
- 2- La mise en œuvre d'un S.I.G. (*Système d'Information Géographique*) sous logiciel Arcview, permettant de localiser de manière croisée les sites de mouillages à créer, à régulariser ou à réorganiser et les zones de protection de toutes natures à fort intérêt environnemental (herbiers, ZICO, Natura 2000, ...), de manière à apporter aux collectivités locales et territoriales une aide à la décision en la matière.

Lors des survols aériens réalisés par NEF le 6 juillet 2004, 4092 bateaux ont été recensés sur le territoire du SIOCA dont 145 bateaux transportables.

L'accessibilité des transportables sur le territoire du SIOCA



Légende

- nombre total de cales
- ports structurants
- pneumatiques



Sources : Géomer (UMR 6554), NEF.
Réalisation : NEF, mai 2007.

2. L'objectif de l'étude.

A partir du SIG (*Système d'Information Géographique*) Plaisance mis en place par Nautisme en Finistère, nous avons effectué des **sélections** successives afin de proposer, aux élus, plusieurs sites accessibles aux bateaux transportables.

Ceci a été vérifié par un travail de **terrain** et des **entretiens** avec les élus des communes concernées.

3. Le déroulement de l'étude.

L'ouest Cornouaille compte **70 cales réparties sur son territoire**.

☛ 1^{ère} sélection.

Nous avons sélectionné les cales accessibles aux bateaux transportables, c'est-à-dire en prenant en compte les critères suivants :

- libres ;
- non professionnelles ;
- non réglementées ;
- non payantes ;
- non coudées.

Des 70 cales initiales, nous en retenons 50, qui répondent aux critères.

☛ 2^{ème} sélection.

Nous avons sélectionné les cales ayant une largeur supérieure, ou égale, à 4 mètres.

Des 50 cales issues de la première sélection, nous en obtenons 31, qui répondent à ce critère.

☛ 3^{ème} sélection.

Nous avons sélectionné les cales ayant un parking :

- pouvant accueillir les remorques ;
- non payant ;
- distant de moins de 500 mètres de la cale .
- accessible pendant la période de Pâques à la Toussaint.

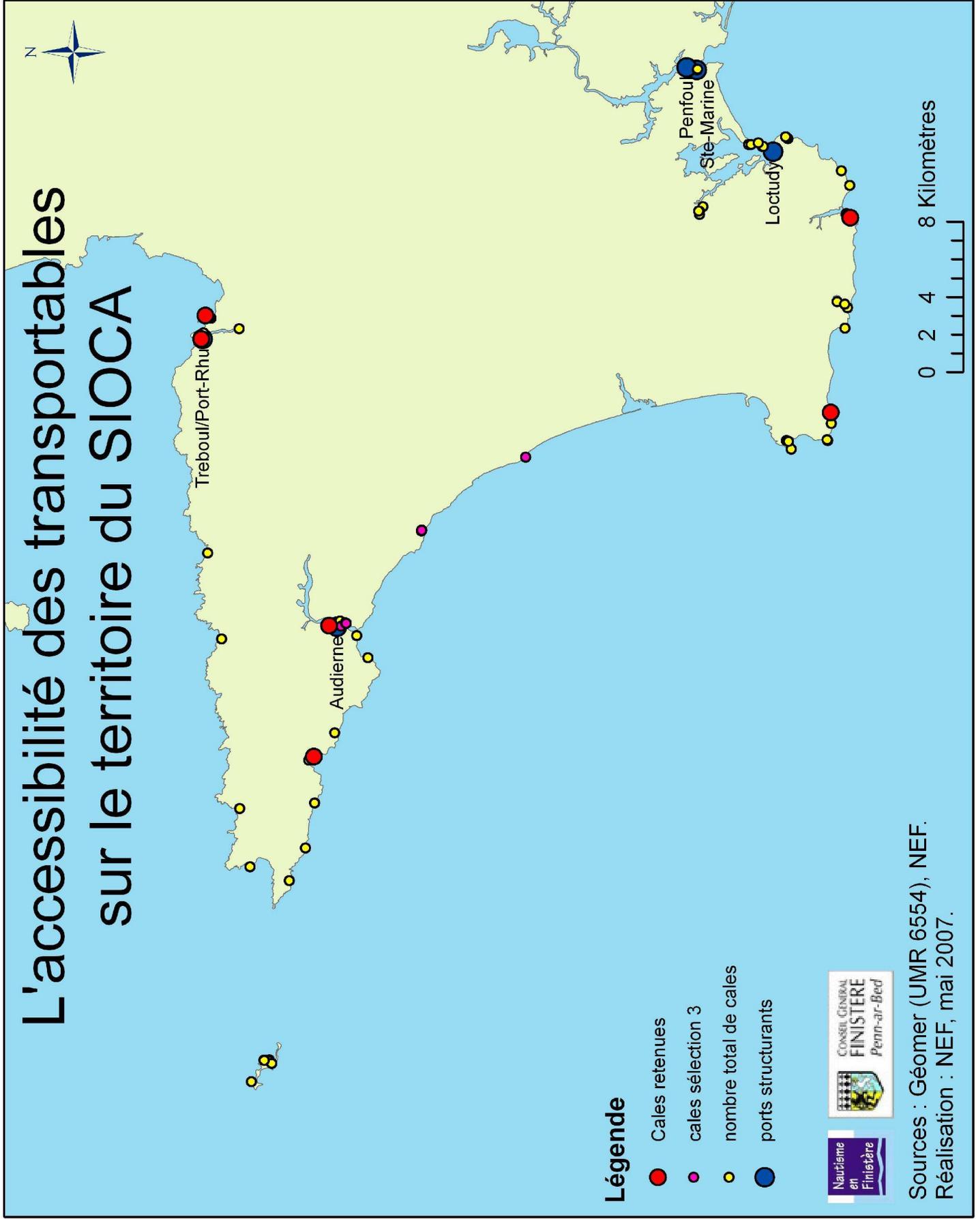
Des 31 cales, nous en retenons 15, qui répondent à ces critères.

☛ 4^{ème} sélection.

Nous nous sommes rendus sur les 15 cales, retenues à partir du SIG et des photos aériennes, afin d'analyser, sur site, l'accessibilité et les capacités de parkings.

N°	Commune	Localisation ou code SIG Plaisance	Analyse sur site	Réglementation	Retenue ?
1	Douarnenez	Rosmeur	Cale en bon état. Assez d'espace pour les remorques. Attention aux parkings remplis l'été. Tracé des parkings à remorques à réaliser.	/	oui
2	Douarnenez	Tréboul	Cale en bon état. Potentialité de parking. Equipements présents à côté.	/	oui
3	Beuzec Cap Sizun	Pors Lanvers	Cale difficile quand la houle rentre. Accessibilité difficile. Risque de conflits d'usages avec l'association locale.	Natura 2000 ZNIEFF 1	non
4	Primelin	Loc'h	Cale en bon état. Grand parking. Tracé des parkings à remorques à réaliser. Equipements à prévoir : poubelle.	/	oui
5	Audierne	C3	Zone professionnelle. Manque parking.	/	non
6	Audierne	C4 (derrière le pont)	Cale en bon état. Grand parking à aménager (notamment le tracé). Plan d'eau abrité.	ZNIEFF 1	oui
7	Plouhinec	C3	Cales non accessibles	/	non
8	Plouhinec	C4		/	non
9	Plouhinec			/	non
10	Plozévet Plouhinec	Pors Poullan C6		/	non
11	Plozévet Plouhinec	Pors Poullan C7		/	non
12	Pouldreuzic	Penhors	Cale pentue. Dangereux, beaucoup de houle. Parking important.	ZICO Limite Natura 2000	non
13	Penmarc'h	Kerity	Cale intéressante. Attention beaucoup de monde. Parking à organiser.	/	oui
14	Lesconil	C1	Cale en bon état. Algues → entretien nécessaire. Parking avec beaucoup d'espace. Parking à aménager et organisation des annexes. Equipements : poubelles à prévoir.	/	oui
15	Lesconil	C2	Pas assez de parking. Pas de pente.	/	non

L'accessibilité des transportables sur le territoire du SIOCA



Sources : Géomer (UMR 6554), NEF.
Réalisation : NEF, mai 2007.

Voici leur répartition sur les quatre Communautés de Communes de l'ouest Cornouaille.

<i>Communautés de Communes de l'ouest Cornouaille</i>	<i>Nombre de bateaux transportables recensés le 6.7.04</i>	<i>Nombre total de bateaux recensés le 6.7.04</i>	<i>Répartition des 15 cales retenues après analyse SIG</i>	<i>Répartition des 6 cales retenues après terrain</i>
Pays de Douarnenez	19	589	2	2
Cap Sizun	11	673	9	2
Haut Pays Bigouden	1	31	1	0
Pays Bigouden Sud	113	2799	3	2
Total :	144 (+1 : Ile de Sein)	4092	15	6

4. Fiches de présentation des cales susceptibles d'accueillir les bateaux transportables.

4.1. Douarnenez, Rosmeur.



Avantages.

- Largeur de la cale intéressante.
- Cale droite.
- Espace parkings.
- Commerces à proximité.

Inconvénients.

- Parkings déjà très utilisés, notamment en période estivale.
- Accès vedette à passagers.
- Cale de sécurité (accès pompiers).

Propositions d'amélioration et projets.

- La recommandation d'utilisation de cette cale ne peut être possible qu'en dehors de la période estivale.
- Il s'agit d'un port départemental : pas de projet d'aménagement pour les bateaux transportables envisagé à l'heure actuelle.

Autre site à envisager.

Une autre proposition de la ville de Douarnenez serait d'aménager la cale de Pouldavid. Elle serait uniquement accessible lors de l'ouverture de la porte (deux heures avant et après la pleine mer).

4.2. Douarnenez, Tréboul.



Avantages.

- Largeur de la cale intéressante.
- Cale droite.
- Commerces à proximité.

Inconvénients.

- Parkings déjà très utilisés (marché, voitures, ...).
- Cale déjà très fréquentée en période estivale.
- Cale en partie utilisée comme cale de carénage .
- Cale de sécurité (accès pompiers).

Propositions d'amélioration et projets.

La Ville de Douarnenez a engagé une phase d'observation de l'utilisation de cette cale. On estime à 25 le nombre de mises à l'eau par jour chaque été.

Le problème important reste la circulation et le stationnement autour de cette cale (pas de foncier disponible).

Après plusieurs pistes de réflexion envisagées, la proposition serait d'installer une barrière qui régulerait l'accès à la cale.

Le stationnement pourrait ainsi être localisé sur la place du marché (hors période de marché soit le mercredi et le samedi matin).

4.3. Primelin, Le Loc'h.



Avantages.

- Largeur de la cale intéressante.
- Cale droite.
- Espace parking intéressant.

Inconvénients.

- Cale relativement courte.
- Limitation du temps possible de mise à l'eau en fonction du coefficient de marée.
- Cale et parking déjà utilisés par l'association locale de plaisanciers.
- Risque de conflits d'usages si une communication est envisagée autour de cet accès.

Cette cale ne sera pas retenue.

4.4. Audierne, en arrière du pont.



Avantages.

- Largeur de la cale intéressante.
- Cale droite.
- Plan d'eau calme.
- Accessibilité permanente.

Inconvénients.

- Parkings déjà très utilisés (aquashow, ...).

Propositions d'amélioration et projets.

Pour l'instant, il n'y a pas de problème puisque cette cale reste connue seulement des habitués.

Après entretien avec la municipalité d'Audierne, du foncier pourrait être disponible afin d'envisager un parking supplémentaire à proximité.

4.5. Penmarc'h, Kerity.



Avantages.

- Largeur paraissant intéressante.
- Parkings à proximité.
- Commerces à proximité.
- Borne eau/électricité.

Inconvénients.

- Parkings déjà très utilisés, notamment durant la période estivale et par les plongeurs.
- Cale difficile à utiliser : plan incliné sur le côté gauche.
- Cale non accessible à marée basse.
- Des conflits d'usages existent déjà.

Propositions d'amélioration et projets.

La municipalité de Penmarc'h a mis en place, avec deux associations locales, le comité local des usagers de la plaisance et des infrastructures portuaires.

Pour l'accessibilité aux bateaux transportables, leurs projets consistent à installer une barrière, avec paiement, pour accéder à cette cale.

Ils souhaitent proposer un parking situé à 300 mètres de cette cale afin, à terme, d'interdire le parking actuel aux stationnements de remorques.

Leur idée est également de prolonger la cale et de revoir son inclinaison pour une mise à l'eau plus facile.

Leur objectif est aussi de définir un plan d'ensemble des aménagements littoraux sur la commune de Penmarc'h.

4.6. Plobannalec Lesconil, cale Tanter.



Avantages.

- Espace parkings intéressant.
- Cale droite (léger coude en fin de cale).
- Commerces à proximité.

Inconvénients.

- Mise à l'eau dans la zone de mouillages.
- Cale courte.
- Accessibilité en fonction du coefficient de marée.

Propositions d'amélioration et projets.

La cale Tanter, en elle-même, ne sera pas retenue car l'accessibilité des bateaux transportables est abordé dans le projet global d'aménagement du port de Lesconil que mène la municipalité de Plobannalec Lesconil.

La cale Tanter servirait notamment de cale de carénage.

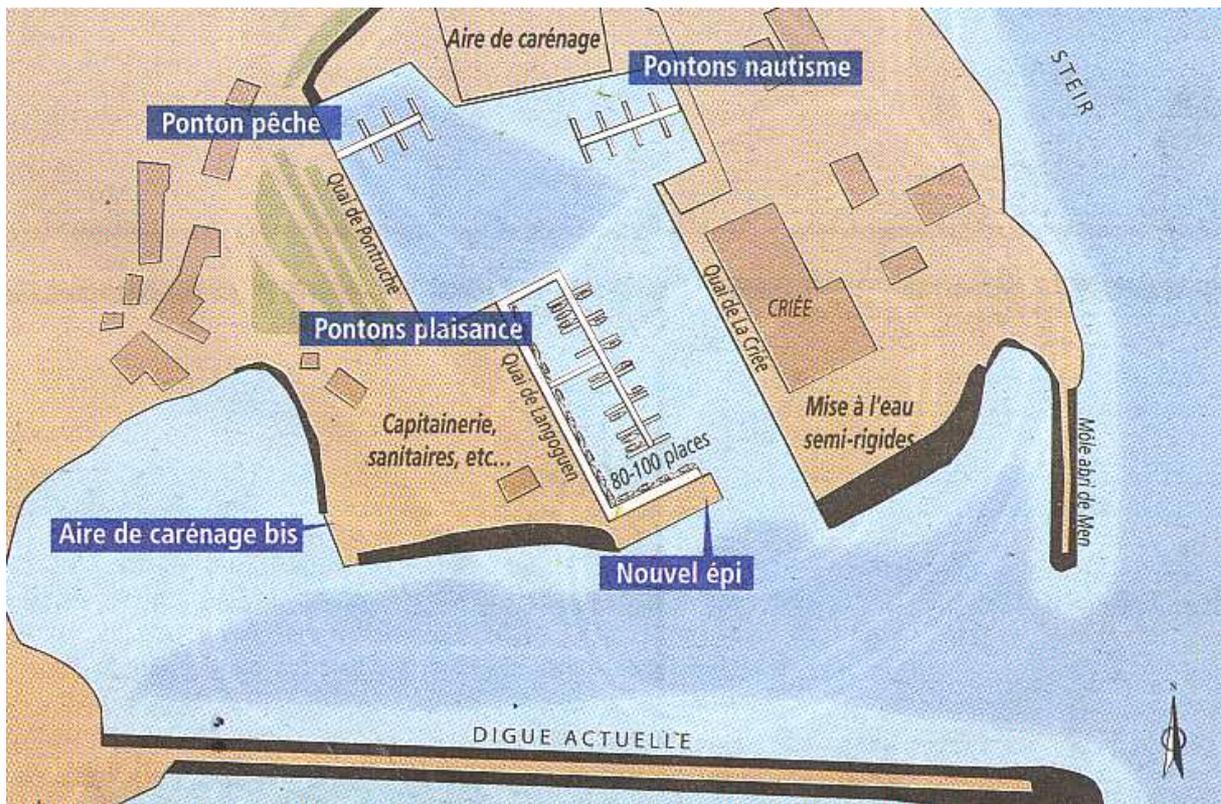
Vous trouverez, ci-après, une esquisse de ce futur projet.

En effet, deux hypothèses sont à l'étude :

- 1^{ère} hypothèse : la création d'une nouvelle cale spécifique aux bateaux transportables.
- 2^{ème} hypothèse : une grue de levage pour la mise à l'eau des rigides et des semi-rigides. Des grues de ce type existent déjà en libre service.

En ce qui concerne le stationnement des véhicules et des remorques, le parking de la poste, pour l'instant sous utilisé, pourrait être une piste intéressante.

Sur ce parking, des services payants de location de vélos, par exemple, pourraient être envisagés afin de rejoindre la cale.



Esquisse du projet du port de Lesconil.



Futur emplacement de mise à l'eau des bateaux transportables.



Parking de la Poste.

5. Conclusion.

Tout au long de cette étude, nous nous sommes rendus compte du **développement croissant, notamment sur le sud du territoire de l'ouest Cornouaille, de cette pratique** qui recherche l'accès libre à la mer.

Face à cette nouvelle demande, **notre objectif** était, au préalable, de **rechercher puis communiquer** autour de **plusieurs sites pouvant être accessibles, sécurisés et préconisables** pour cette pratique.

Cette recherche s'est avérée difficile du fait des **spécificités de notre territoire**.

Nous pouvons en citer quelques unes :

- son relief qui rend parfois difficile l'accès à la mer ;
- ses nombreux sites, exposés aux vents et à la houle, qui risquent d'entraîner des mises à l'eau dangereuses ;
- notre manque de foncier disponible pour organiser le stationnement des véhicules et des remorques.

Sur les 70 cales recensées sur l'ouest Cornouaille, 6 semblaient accessibles et préconisables.

Sur les 6 cales sélectionnées, il est apparu, après visites terrain et discussions avec les élus locaux, que **3 pourraient être aménagées : Tréboul, Audierne, Lesconil.**

2 autres sites méritent d'être étudiés :

- **Commune de Combrit** : au pied du Pont de Cornouaille. Deux possibilités peuvent être envisagées : un terre-plein sous le pont avec une grue de levage ou bien la création d'une cale de mise à l'eau. De l'espace semble disponible pour aménager un parking. En revanche, nous sommes en zones de protection du point de vue réglementaire.



- **Commune du Guilvinec**. Cette cale a beaucoup d'avantages. Elle est accessible, droite. Le plan d'eau est calme. L'espace parking à proximité est intéressant.



D'autres techniques de mises à l'eau existent et peuvent être envisagées :

- La mise à l'eau des bateaux transportables à partir de la plage grâce à la mise en place de **géotextile**. La commune de Plouzévet envisage cette possibilité sur le secteur de Kenté.
- L'installation de **grue de levage**. Cette technique est envisagée par la municipalité de Plobannalec Lesconil dans le cadre du réaménagement de son port.

- Une nouvelle technique : une **remorque mobile de mise à l'eau** tractée par un tracteur (par exemple). Le carénage peut également se faire. C'est un prototype développé par FR Environnement. Il s'agit d'un outil pouvant être mutualisé.

Face aux constats apparus au cours de cette étude, nous devons nous poser les questions suivantes :

- Afin d'anticiper le développement de cette pratique, doit-on envisager d'autres sites ? avec d'autres techniques de mises à l'eau ?
- Doit-on se limiter aux sites potentiels peu nombreux (avec la réalisation d'aménagements nécessaires) en tenant compte des contraintes de notre territoire ?